

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE
SÉCURITÉ NATIONALE

COMMISSARIAT
des
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° 2961

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT FRANÇAIS

AURILLAC, le 2 Décembre 1942

COPIE
CONFIDENTIEL

Le COMMISSAIRE PRINCIPAL
des Renseignements Généraux

à Monsieur le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
Chef Régional des Renseignements
Généraux

à CLERMONT-FERRAND

dans l'ordre
COPIE à Monsieur le PREFET du CANTAL

à AURILLAC

Référence à votre communication n° 7596
du 19 Novembre 1942, par laquelle vous avez bien voulu me
transmettre copie de la lettre de M. le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général à la Police (Direction de la Police du
Territoire et des Etrangers) 9^e Bureau - 3803 P. du 13 No-
vembre 1942, relative à la présence à proximité de points s-
ensibles de groupes de Travailleurs Etrangers, j'ai l'hon-
neur de vous rendre compte, ainsi qu'il ressort de l'état
ci-joint, qu'il existe dans le département du Cantal, trois
groupes de Travailleurs Etrangers :

1^{er} - le Groupe 417, dont le P.C. est à
AURILLAC, comprenant un effectif de 525 ouvriers (Espagnols,
Palestiniens ou Polonais) travaillant dans différents em-
droits du département, -ce qui rend ce groupe très diffus-.

2^{me} - le groupe 431 stationné à MAURIAC,
qui comporte un effectif de 330 sujets espagnols,

3^{me} - Le groupe 401, stationné à LAROCHE-
BRU, qui comprend un effectif de 350 ouvriers espagnols.

La presque totalité de cette main d'œuvre
provient de la débâcle républicaine espagnole de 1938. Tous
les éléments qui la composent, présentent un danger pour
la Sécurité Publique en cas de troubles.

Mal je ne crois pas possible pour le
moment d'éloigner ces formations de leurs cantonnements so-

tuelle puisqu'aussi bien il y a un intérêt national à continuer les travaux auxquelles elles prennent part, travaux qui constituent tous des points sensibles.

Le Groupe 417 fournit notamment la main d'œuvre des barrages de Laigle et de Grandval.

Le Groupe 431 est absorbé par les travaux des barrages de Laigle et des chantiers annexes.

Le Groupe 461 fournit le personnel ouvrier du barrage de Saint-Gérons et des Chantiers voisins.

Pour surveiller ces 3 groupes de Travailleurs Etrangers, il n'y a qu'un encadrement de 22 surveillants, sous les ordres d'un Chef départemental et cet effectif est nettement insuffisant, cela d'autant que leur nombre d'étrangers ne sont seulement pas contrôlés et vivent libres, hors des camps/

Dans le cas de troubles et avant leur éclatement, il serait prudent de faire rassembler rapidement tous ces éléments suspects pour les diriger sur un centre où ils seraient gardés par une force importante de police à déterminer selon leur nombre.



GROUPES DE TRAVAILLEURS ETRANGERS
établis dans le département du CANTAL

N°	RÉSIDENCE	EFFECTIF	NATIONALITÉ	DIRECTION	ENCADREMENT	LOCALISATION
417	AURILLAC	525	363 Espagnols : P.C. à 40 Palestiniens : AURILLAC 116 Polonais : 2 Belges : 1 Portugais : 1 Arménien : 1 Luxembourg : geois : 1 Allemand :	P.C. à AURILLAC	1 Chef Départemental : 159 à la Société Forestière du Cévennes : 11 Surveillants : 9 à MAURIAU 36 à GRANVAL 19 à Saint-Fleur	Barrage à la Société Forestière du Cévennes : 9 chez LAGET & RENAULT (MAURIAU) 9 à AURILLAC 19 à GRANVAL Le reste travaille au barrage de St' Fleur, à la Carbonisation et au foretage dans tout le département ou encore dans des fermes.
431	MAURIAU	330	Tous : Espagnols : :	P.C. à MAURIAU	1 Chef de Groupe : 100 à la Société Forestière du Cévennes. 5 Surveillants :	Barrage de Laigle et chantiers annexes.
461	LAROCQUE	350	Tous : Espagnols : BRUGUEROLLES	P.C. à LAROCQUEBROS	1 Chef de Groupe : Barrage de St' Gérons et chantiers environnante. 6 Surveillants :	

GROUPES DE T.R. VOISINS DANS LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES :

REGION	LOCALITE	N°	DÉPARTEMENT
REGION de LIMOGES	(Drive USSEL (SAVVIC d'USSEL	66 6 (disciplinaire)	Corrèze ID
REGION DE TOULOUSE	(CATAS (CUPDENAC (BRIGUDE (prts de)	14 ID Lot Hte-Lorraine	



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
de la
POLICE NATIONALE

VICHY, le 13 Novembre 1942.

DIRECTION DES SERVICES
DE LA POLICE DE SÛRETÉ

LE CONSEILLER D'ETAT
SÉCRÉTAIRE GÉNÉRAL À LA POLICE

CIRCUAIRE N° 1125
POL.JUD. S.T.

Monsieur le PREFET DE POLICE
Messieurs les PREFETS
Messieurs les INTENDANTS DE POLICE.

AU SUJET DE LA PROPAGANDE
ANARCHISTE ET COMMUNISTE
DANS LES MILIEUX ESPAGNOLES.



Des enquêtes récentes ont démontré la recrudescence de la propagande communiste et surtout anarchiste dans les milieux espagnols réfugiés sur notre territoire.

Outre la diffusion des mots d'ordre de la III^e Internationale et du " Mouvement Libertaire ", cette propagande tend à regrouper les adhérents des anciens partis extrémistes espagnols : C.N.T. - F.A.T. Parti Communiste, P.O.U.M., etc ... à renouer et à maintenir entre eux les liens de solidarité du passé et à assurer le contact en vue d'un retour éventuel en Espagne. Elle constitue une source d'agitation permanente dans les camps ou les compagnies de Travailleurs Etrangers, et un danger pour la Sécurité de l'Etat en raison de l'attitude, facile à deviner, que ne manqueraient pas d'adopter, en cas de troubles, ces troupes qui ont fait déjà leurs preuves lors de la guerre d'Espagne.

En vue de rendre la répression plus efficace, il est indispensable de centraliser dans un même service, tous les renseignements émanant de sources diverses et de différents points du territoire, qui, exploités séparément, n'aboutissent pas toujours aux résultats escomptés.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien m'adresser régulièrement, sous le bâton : Direction Générale de la Police Nationale - Direction des Services de la Police de Sûreté, 8^e Section - toutes les informations qui vous parviendront et qui concerneront la propagande communiste ou anarchiste dans les milieux espagnols réfugiés en France.

D'autre part, afin de faciliter la tenue du fichier spécial des espagnols signalés comme anarchistes ou communistes, il convient que vous mentionniez dans toutes vos correspondances l'état-civil complet des intéressés avec l'indication de leur domicile.

A ce sujet, il y a lieu d'attirer l'attention des services de Police sur le fait que d'une façon générale les ressortissants espagnols amenés à décliner leur identité, font d'abord connaître leur prénom puis leur patronyme, toujours suivi de celui de leur mère.

Par exemple : Manuel GONZALEZ MARIN, se nomme en réalité GONZALEZ Manuel, MARIN étant le patronyme de sa mère.

.....

Toutefois, dans la pratique, on a également été amené à constater que les extrémistes ~~espagnols~~ espagnols sont enclins à dissimuler leur identité en utilisant le nom de leur mère qu'ils font précéder de leur prénom : exemple : Manuel MARIN.

A l'effet de démasquer plus aisément ces propagandistes, il m'a paru nécessaire d'appliquer les mesures déjà en vigueur en matière de répression de la propagande communiste française, consistant à établir :

une fiche anthropométrique-
une fiche dactyloscopique
une photographie de face et de profil.

pour tout espagnol inculpé de menées anarchistes ou communistes, ou faisant l'objet d'un arrêté d'internement dans un centre de séjour surveillé.

Ces documents me seront aussitôt adressés sous le timbre rappelé d'autre part.

En ~~yff~~ vue de l'établissement régulier des statistiques, je vous serais obligé, en outre, de me faire parvenir chaque année, pour le 20 Janvier au plus tard, l'état de l'activité pendant l'année écoulée des services de police placés sous votre autorité, en ce qui concerne la répression des menées subversives espagnoles sur notre territoire.

Cet état devra comporter notamment :

- 1°- le nombre et la liste des espagnols arrêtés, avec leur état-civil complet.
- 2°- Le nombre et la liste des espagnols internés avec leur état-civil complet.
- 3°- le nombre de perquisitions effectuées.
- 4°- le nombre des condamnations, relaxes, ordonnances de non-lieu intervenus,
- 5° le nombre et la liste avec leur état civil des espagnols qui auront fait l'objet de votre arrêt d'une mesure d'expulsion.
- 6°- la liste avec leur état-civil des personnes étrangères appartenant à d'autres nationalités, qui auront été inculpées ou impliquées dans des affaires de propagande, concurremment avec ces espagnols.

Enfin Je vous recommande de joindre, le cas échéant, un rapport détaillé au sujet des affaires les plus importantes.

J'attacherais du prix à ce que vous m'accusiez réception des présentes instructions à l'observation scrupuleuse desquelles Je vous prie de tenir personnellement la main.

Le CONSEILLER D'ETAT
SECRETAIRE GENERAL A LA POLICE
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Henri Gado.

Toulouse ~~Opérations~~

1^{er} - Membre et liste des Espagnols arrêtés : Néant

2^{me} - Membre et liste des Espagnols internés :

A.- Internés : 6

- 1^{er} - CASAMIQUELA mme Bafarull Josephine, née le 1 mars 1895 à BARCELONE (Espagne) sans profession, domiciliée à MAURÉ Scantil), conduite au camp de Brens (Tarn) le 14 janvier 1942. Motif : ex-membre de la F.A.I. et propagande antinationale.
- 2^{me} - GIL-REDONDO Sixte, né le 7-4-1911 à Rio Tinto (Espagne), ouvrier au barage de Grandval (Cantal). Interné au camp du Vernet (Ariège) le 27 juin 1942. Motif : mœurs communistes et excitation de meilleurs ouvriers.
- 3^{me} - LOPEZ de MENDRANO Daniel, né le 26 février 1916 à Madrid (Espagne), ex-employé d'assurances, appartenant au 417^e G.T.E. à AURILLAC, transféré au camp de Chabreuse, près Brioude (Hte-Loire). À la fin du mois d'octobre 1942, Motif : suspect de propagande communiste et trafic de faux titres de permission du Groupe 417 d'AURILLAC.
- 4^{me} - GONZALES-RAMOS Simon, né le 16-3-1896, à PARADA (Espagne), ex-instituteur appartenant au 417^e G.T.E. à AURILLAC, interné au Vernet d'Ariège le 23 novembre 1942. Motif : suspect de propagande communiste.
- 5^{me} - NAVARRETE-VILCHES Pedro, né le 9-7-1895 à Ubeda (Espagne), ex-ingénieur appartenant au Groupe 417 G.T.E. à AURILLAC, conduit au camp du Vernet le 23 novembre 1942. Motif : suspect de propagande communiste.
- 6^{me} - COMITRE-PAGEZ Jean, né le 8 décembre 1909 à BARCELONE (Espagne), ex-employé de banque, appartenant au groupe 417 T.E. à AURILLAC, interné au Vernet le 25 novembre 1942. Motif : suspect de propagande communiste.

B.- Proposés pour l'internement : 2

- 1^{er} - FERNANDEZ-SOTO Ildefonda, né le 18-6-1904 à Malaga (Espagne), sans profession, domicilié à VIXAUX (Cantal) jusqu'au 1-9-1942, date à laquelle il est parti pour le Mexique en vertu d'une demande antérieure à la proposition d'internement qui, de ce fait, est restée sans suite.
- 2^{me} - URQUIZA-MARTINEZ Angel, né le 5 mai 1913 à Castejón (Espagne), ex-lieutenant du Service de Sécurité en Espagne. Ayant appartenu au 417^e G.T.E. à AURILLAC jusqu'à la fin du mois d'octobre 1942, moment où il a été muté au 91 G.T.E., à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier), alors qu'il avait été proposé pour l'internement quelques jours auparavant.

C.- Nombre de perquisitions effectuées : 5

- 1 dans les bagages du nommé LOPEZ de MENDRANO Daniel, ci-dessus identifié.
1 dans les bagages du nommé URQUIZA-MARTINEZ Angel, ci-dessus identifié
1 dans les bagages du nommé COMITRE-PAGEZ Jean, ci-dessus identifié,
1 dans les bagages du nommé GONZALES-RAMOS Simon, ci-dessus identifié,
1 dans les bagages du nommé NAVARRETE-VILCHES Pedro, ci-dessus identifié,
au mois d'octobre 1942, en collaboration avec les services de la Police Judiciaire de TOULOUSE.

- 4°- Nombre de condamnations, relaxes, ordonnance de non-lieu : Néant.
- 5°- Nombre et liste des Espagnols expulsés : Néant.
- 6°- Liste des étrangers impliqués dans des affaires de propagande subversive concurremment avec des Espagnols : Néant.
- 7°- Inscription à la liste "E" : voir liste jointe.

de plus

L'activité du service a été spécialement dirigée dans la recherche des travailleurs espagnols, soit libres, soit appartenant au Groupe 417 d'AURILLAC, à l'occasion des attentats par explosifs commis sur les voies ferrées, à Neuvicq (Cantal), à Figeac (Lot), et à Saint-Denis près Martel (Lot). (~~Y compris le~~
~~cas du 27 octobre 1942~~). Les recherches n'ont pas abouti aux résultats escomptés au résultat final de ces deux.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA
POLICE
NATIONALE

COMMISSARIAT
des
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
N° 1621

RE: agitation communiste
dans les milieux de tra-
vailleurs espagnols.

ETAT FRANÇAIS,
RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE POPULAIRE

AURILLAC le 18 Août 1942.

SECRET

COPIE

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
des Renseignements Généraux

a Monsieur le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
Chef Régional des Renseignements Généraux

CLERMONT-FERRAND.

COPIE à Monsieur le PREFET du CANTAL

AURILLAC.

62 (1)
C'est M^e

Référence à votre communication N° 5075 du 5 Août 1942
relative à la propagande communiste faite dans les milieux
espagnols résidant en FRANCE, j'ai l'honneur de vous renouer
compte ci-après des résultats de l'enquête à laquelle j'ai
procédé dans le département.

Il existe, dans le CANTAL, 3 groupes de travailleurs
espagnols : 1^{er}, le GROUPE 431, à MAURIAC, comprenant envi-
ron 400 ouvriers, contrôlés ou encadrés, la
plupart travaillant à la construction du Ba-
rrage de LAIGLE, commune de CHALVIGNAC.

2nd, le GROUPE 417 à ST-FLOUR, d'un effectif
d'environ 40 hommes dont 30 travaillent à la
construction du barrage de GRANDVAL, commune
de LAVASTRE (Cantal).

3rd, le GROUPE 401, à ST-GERONS (Cantal) dont
l'effectif est de 370 hommes, encadrés, qui
travaillent à la finition du barrage de PRAD

En dehors de ces groupes, encadrés ou contrôlés, dont
tous les membres sont des sujets espagnols, réfugiés politi-
ques, venus des camps de concentration, à la suite de la
guerre civile d'ESPAGNE, il y a, à divers endroits, de peti-
tites concentrations de familles espagnoles, établies d'ail-
leurs depuis longtemps en France. Au barrage de LAIGLE, no-
tamment, travaillent 29 ouvriers espagnols, fixés avec leur
familles à MAURIAC, CHALVIGNAC et les environs depuis pl
us 2 ans, vivant libres, intégrés dans la main d'œuvre
tional.

nationale et dont l'attitude, longtemps observée, est présentement correcte et loyale.

Aux MINES de CHAMPAGNAC travaillent également 30 ouvriers espagnols, fixés depuis longtemps dans le pays où les enfants sont nés, dont on peut dire, sauf quelques exceptions, qu'ils méritent confiance.

Les ouvriers incorporés dans les Groupes de Travailleurs n'ont cessé de faire l'objet d'une étroite surveillance. Celle-ci vient d'être intensifiée ces jours derniers. Des visites des paquetages clandestinement faites n'ont pas permis de découvrir un tract quelconque d'inspiration communiste. Aucune indication laissant croire à une agitation possible n'a été recueillie.

Le barrage de GRANVAL, un Né GIL MORENO Sixto, né le 7 Avril 1911 à Rio-Tinto (Espagne), dont l'attitude et les propos avaient motivé une enquête au service, a été, sur proposition de M. le PREFET du CANTAL, interné au Camp de VERNET L'ARIEGE, le 27 Juin dernier, et cette mesure a eu très certainement d'heureux effets chez les papagnols.

Les individus ci-après désignés ont été, au cours de notre enquête, identifiés comme susceptibles de servir, le cas échéant, le mouvement communiste. Ce sont :

- 1*. MORENO RODRIGUEZ, né le 25 Juillet 1905 à Carthagène (Espagne), mineur, à CHAMPAGNAC.
- 2*. MOR-CUADRAT Manuel né le 8-10-1889 à LERIDA, manœuvre au barrage de St-GERON.
- 3*. CABANILLAS MARÍA Emilia, né le 29 Avril 1908 à Barcelone, manœuvre à ARCHEZ (Cantal) intérimaire, ex-capitaine d'E.M. de l'Armée.
- 4*. FERNANDEZ SOTO Ildefonso, né le 18-8-1904 à MALAGA, s.p. à PLEUX (Cantal).
- 5*. DÍEZ Manuel, né le 25-11-1895 à BEARIZ, manœuvre à RION-des-MONTAGNES.
- 6*. RIAL DÍZ Apolinario, né le 16-10-1906 à BEARIZ, manœuvre à RION-des-MONTAGNES.

(les noms de ces deux derniers ont été trouvés dans les archives saisies au parti communiste à AGRILLAC).

Ces étrangers sont dispersés et isolément ne représentent pas un grave danger. Mais ils sont susceptibles d'adhérer, d'enthousiasme, à un mouvement d'insurrection. Leur attitude est pour le moment apparemment correcte, mais il est hors de doute que leurs idées sont restées les mêmes, subversives. Ils sont tous susceptibles d'assurer éventuellement une liaison avec le parti communiste français. Mais les éléments de ce dernier dans le CANTAL ne manifestent plus depuis quelque temps d'activité.

Quoiqu'il en soit, les uns et les autres continueront à faire l'objet d'une étroite surveillance.



Commissaire Principal
POLICE NATIONALE